

Lettre d'info Biogaz / Biométhane

Mai 2018

Cette lettre d'information s'adresse à tous ceux qui s'intéressent à la thématique du biogaz et du biométhane. Elle est co-rédigée par AURA-EE et par des acteurs de la filière.

SOMMAIRE

OUTILS AU SERVICE DE LA FILIÈRE	3
Biogas Action : une nouvelle boîte à outil pour la filière biogaz européenne	3
NOUVELLES PERSONNES DANS LA FILIÈRE RÉGIONALE	3
Karine HYVERNAT chez GRTgaz	3
Julien SCHMIT chez GRTgaz	3
NOUVELLES INSTALLATIONS EN RÉGION	4
Méthanisation territoriale en injection en Ardèche	4
Bionerval installe un déconditionneur sur son Centre de Collecte de Corbas (69)	5
ACTUALITÉS DES ENTREPRISES RÉGIONALES	5
WAGA ENERGY va tripler sa capacité d'injection d'ici l'automne	5
AROL ENERGY poursuit sa croissance	6
K-REVERT exporte en Allemagne	6
PRODEVAL poursuit sur sa lancée et accélère... ..	7
CERTITUDE Energie, en plein développement	7
FUJI Electric analyse le biogaz	7
ECOVALIM, l'entreprise experte dans la collecte et valorisation des biodéchets	8
WEISSLING, pour le suivi de l'unité de méthanisation, un GAGE de PERFORMANCE	8
FILIÈRE BIOMÉTHANE	10
Des raccordements facilités sur le réseau GRTgaz et les réseaux de distribution	10
5 installations raccordées au réseau de transport de gaz GRTgaz et nouvelles conditions générales du contrat de raccordement et d'injection	10
L'auto-injection, bientôt possible ?	11
ÉTUDES	11
En région : filière gaz, quel poids économique en région ? par la DIRECCTE	11
En France : un mix de gaz 100% renouvelable en 2050 ? Par l'ADEME	11

FISCALITÉ	12
Exonération de la TICGN en 2018	12
PUBLICATIONS.....	12
DES NOUVELLES DE L'EUROPE	14
Les développements de la filière dans certains pays d'Europe	14
La Convention des Maires fait une fiche de « bonne pratique pour l'achat de bus au biométhane »	14
AGENDA.....	14

OUTILS AU SERVICE DE LA FILIÈRE

Biogas Action : une nouvelle boîte à outil pour la filière biogaz européenne

La nouvelle boîte à outil du projet européen Biogas action est disponible. Au-delà des outils d'analyse technique, elle traite de tous les aspects relatifs aux projets : contexte réglementaire de 30 pays différents, retour d'expérience sur des unités exemplaires, économie, digestat, substrats.....

Découvrez cet outil sur / <http://tools.biogasaction.eu/#/>

Pour en savoir plus sur la réglementation et les industries en développement, vous pouvez consulter la banque de données suivante : [voir la banque de données](#).

NOUVELLES PERSONNES DANS LA FILIÈRE RÉGIONALE

Karine HYVERNAT chez GRTgaz

Les équipes de GRTgaz, opérateur de réseau de transport de gaz, se sont vues renouvelées ces dernières semaines.

Karine HYVERNAT a rejoint GRTgaz en septembre 2017. Elle est en charge des relations avec les collectivités territoriales, Régions et Métropoles notamment, sur le territoire Rhône-Méditerranée (Auvergne-Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Bourgogne Franche-Comté)...



Aux côtés de Georges SEIMANDI, responsable des affaires publiques sur ces 3 mêmes régions, Karine travaillera à fédérer l'écosystème afin de faciliter le développement du gaz renouvelable et de promouvoir l'énergie gaz. Karine dispose d'une longue expérience au sein d'ENEDIS et GRDF (relations avec les concessionnaires, acheminement,...) qu'elle saura mettre au service de la transition énergétique de la région.

Karine HYVERNAT : 06 64 36 22 48 - karine.hyvernât@grtgaz.com

<https://www.linkedin.com/in/karine-hyvernât-39ab1514/>

Julien SCHMIT chez GRTgaz



Arrivé le 1^{er} février 2018 à Lyon, Julien SCHMIT vient faire profiter la région de son expérience sur le développement du biométhane puisqu'il a été Directeur du projet Biométhane de GRTgaz pendant 3 ans. Julien a été un acteur actif du GT injection et des commissions du GT méthanisation de Sébastien LECORNU, représentant de GRTgaz au sein du SER (Syndicat des Énergies Renouvelables) et de France Biométhane, mais aussi membre de la Green Gas Initiative au niveau européen.

Il aura à cœur de participer au développement de la filière régionale en proposant une vision fédératrice et associant au maximum les parties prenantes, notamment du monde agricole. Présent aussi sur les Régions Bourgogne – Franche-Comté et PACA, il est chargé du développement du gaz sous toutes ses formes (transition énergétique dans l'industrie, gaz renouvelable et mobilité GNV).

Julien SCHMIT : 06 50 38 36 80 - Julien.schmit@grtgaz.com

<https://www.linkedin.com/in/julien-schmit-35738222/> - <https://twitter.com/JulienSCHMIT>

NOUVELLES INSTALLATIONS EN RÉGION

Méthanisation territoriale en injection en Ardèche

Début de l'été 2017, la société Plancher Environnement, par l'intermédiaire du bureau d'études ELANOR Consulting, a lancé une consultation afin de construire une unité de méthanisation territoriale, avec injection de 250 Nm³/h de biométhane.

Quelques mois plus tard, la société a sélectionné Arkolia Energies avec sa technologie française, brevetée, en voie épaisse Arkométha, particulièrement adaptée à la valorisation de substrats solides et variés. Il ne s'agit pas du 1^{er} projet territorial sur lequel Arkolia Energies travaille. En 2018, Arkolia Energies a 5 installations en exploitations et 5 projets à construire d'ici 2019/2020.

Toutes les cartes sont déployées pour avancer rapidement sur ce projet nommé OZONE énergie verte. Les autorisations sont en cours, le terrain trouvé à proximité des locaux du Groupe Plancher Environnement et l'objectif est d'effectuer la mise en service en 2020.

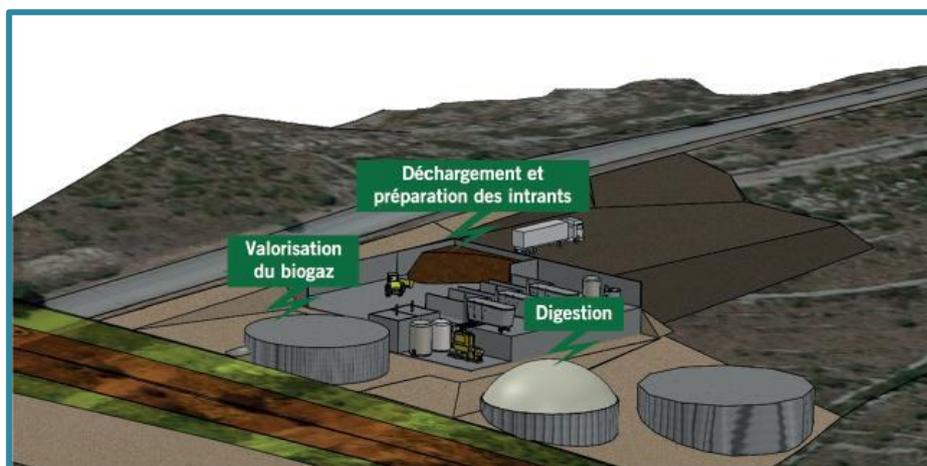
A terme, 2 000 foyers seront approvisionnés en gaz suite au traitement des matières organiques issues de 4 départements limitrophes Ardèche (07), Drôme (26), Vaucluse (84) et Gard (30).

Voici les contacts des 3 sociétés énoncées :

ELANOR Consulting - <http://elanor-consulting.fr/> - contact@elanor-consulting.fr

Arkolia Energies – <https://www.arkolia-energies.com/> - bbonnet@arkolia-energies.com

Ozone Energie Verte - <http://www.plancher-environnement.com/> - ozone.energieverte@gmail.com



Bionerval installe un déconditionneur sur son Centre de Collecte de Corbas (69)

Afin d'être au plus près des régions et limiter les impacts environnementaux, Bionerval dispose d'un centre de collecte de biodéchets à Corbas (69) dans la région Auvergne Rhône-Alpes et travaille avec des partenaires locaux pour assurer la valorisation de ces déchets.



Ainsi les déchets organiques emballés, en vrac ou liquides sont convertis dans un premier temps en un mélange de matières organiques déconditionnées (propre et à fort pouvoir méthanogène) puis transférés, majoritairement en local, vers des méthaniseurs partenaires régionaux ou vers nos sites de méthanisation. Ils seront valorisés sous forme d'énergie renouvelable et de fertilisant organique utilisé par les exploitations agricoles voisines.

Bionerval, pionnier dans le domaine des énergies renouvelables (méthanisation) et acteur de l'économie circulaire, propose une prestation globale d'accompagnement, de collecte et de valorisation des biodéchets aux entreprises, collectivités, restauration collective, grandes et moyennes surfaces, allant de la formation au tri à la triple valorisation (électricité, chaleur et fertilisant organique).

Contact : Michael Milleret – michael.milleret@saria.fr – www.bionerval.fr

ACTUALITÉS DES ENTREPRISES RÉGIONALES

WAGA ENERGY va tripler sa capacité d'injection d'ici l'automne

Waga Energy, basée à Meylan (Isère), va démarrer quatre nouvelles Wagabox en France d'ici l'automne. Ces unités d'épuration uniques au monde injectent dans le réseau de gaz naturel du biométhane produit par l'épuration du biogaz des installations de stockage des déchets (décharges). Deux Wagabox fonctionnent depuis 2017 dans l'Yonne et dans l'Oise. Avec six unités en exploitation, Waga Energy fournira plus de 100 GWh de gaz vert par an, et évitera l'émission de plus de 20 000 tonnes de CO₂. La start-up prévoit d'en construire une centaine dans le monde d'ici 2025.

Les Wagabox sont construites en Isère, dans le bassin industriel grenoblois, puis transportées et assemblées sur les sites d'exploitation. Waga Energy emploie 18 salariés et fait travailler une cinquantaine de personnes dans la région, dans l'Isère mais aussi dans l'Ain, la Drôme et l'Ardèche.

Contact : Laurent Barbotin – laurent.barbotin@waga-energy.com – 06 21 59 12 81



Saint-Maximin (©Waga Energy)



WAGABOX 1 (©Waga Energy)

AROL ENERGY poursuit sa croissance

Après le démarrage de ses premières unités AE-AMINE et AE-COMPACT actuellement en phase d'exploitation, Arol Energy a signé plusieurs contrats pour l'installation d'unités AE-MEMBRANE et AE-COMPACT en France. Ces unités d'une capacité comprises entre 100 et 400 Nm³/h de biogaz seront mises en services courant 2018 et 2019.



Outre sa technologie membranaire qui apporte beaucoup de valeur ajoutée pour les porteurs de projets, Arol Energy observe un intérêt grandissant pour sa technologie AE-AMINE qui en mesure d'améliorer très significativement les conditions économiques de production du biométhane.

Arol Energy est en mesure d'intervenir partout en France pour l'installation et la maintenance de ses unités de purification.

Pour toute demande de renseignement : contact@arol-energy.com

K-REVERT exporte en Allemagne

La méthanisation produit du digestat qui peut parfois poser des problèmes d'épandage. K-Revert propose des solutions pour le concentrer. Une technologie qui s'exporte en Allemagne.

Cette entreprise iséroise conçoit, fabrique et installe des unités de traitement du digestat. L'entreprise en a installé une dizaine en France. Et, récemment, K-Revert est intervenu en Allemagne, à Mühlacker, dans le cadre d'un marché public sur une unité de méthanisation alimentée avec des cultures énergétiques. Cette unité fonctionne depuis 8 ans (14 000 t de digestat par an, injection de biométhane et production d'électricité et de chaleur avec 400 kWth). C'est donc la chaleur issue du processus de cogénération qui alimente en énergie l'évaporateur. Le coût énergétique de l'opération de traitement des digestats est «quasi nul». Cela permet aux exploitants de l'unité de méthanisation de bénéficier d'une prime à l'optimisation énergétique. Ce qui constitue une source de financement de l'évaporateur.

En Allemagne, jusqu'à récemment il n'y avait aucun problème pour épandre les digestats. Mais la réglementation sur la gestion des épandages des fertilisants azotés a été durcie. Et les Allemands sont désormais amateurs de ces équipements pour lesquels K-Revert a acquis une certaine expertise.

Contact : marie.lapeyre@k-revert.fr



PRODEVAL poursuit sur sa lancée et accélère...

Avec une 50^{aine} de références, dont une 10^{aine} à l'étranger, PRODEVAL – basée sur le parc Rovaltain, près de Valence (Drôme) – continue son développement sur le marché européen, tout en confirmant sa place sur le marché français du traitement et de la valorisation du biogaz. Derniers projets en date à avoir commencé à injecter dans le réseau national : *Sioule Biogaz* dans l'Allier et bientôt *Calabra Maceri*, au sud de l'Italie ; territoire où le développement de la PME drômoise se confirme, avec notamment un dernier projet remporté : *Caviro*, 1^{ère} distillerie italienne pour deux installations d'épuration membranaire du biogaz (Valopur®) de 1 500 Nm³ pour fin 2018. Après avoir doublé son chiffre d'affaires en 2017, PRODEVAL dépasse aujourd'hui les 18 millions d'euros, avec un carnet de commandes rempli, pour des projets dont les mises en service s'échelonnent jusqu'à 2019. La société se structure et enrichie ses compétences internes : PRODEVAL compte 65 salariés – contre une 30^{aine} en 2016 – dont 15 techniciens itinérants intervenant en France et à l'étranger, avec une maintenance renforcée par assistance téléphonique 24h/24. En réponse à cette croissance, un nouveau bâtiment consacré à la préparation de chantiers et au SAV – d'une superficie totale de 2 700 m² – sortira de terre cette fin d'année en face du bâtiment actuel.



Valopur® - Calabra Maceri CS, Italie

Contact : Maud Ducrettet, Resp. Communication et marketing - +33 4 75 40 37 37 - m.ducrettet@prodeval.eu - www.prodeval.eu

CERTITUDE Energie, en plein développement

Certitude Energie est une entreprise créée en 2013 et basée à la Chapelle Laurent (15). Après trois ans de R&D, Certitude Energie commercialise depuis 2016 des **installations de méthanisation de petite puissance livrées clés en mains avec des garanties de productions réelles et activables.**



Trois installations sont en fonctionnement : une voie sèche discontinue de 50 kW et deux infiniment mélangés de 36 kW. La première installation en voie sèche discontinue, d'une puissance de 50 kWé (7800h), est installée au GAEC de Petit Bernard et en fonctionnement depuis l'automne 2016. Sur la première année de fonctionnement le GAEC a **vendu à EDF OA 352 500 kWh électriques pour 312 000 prévus.** La seconde installation voie sèche discontinue d'une puissance de 130 kWé (8000h) est en fin de chantier et **bénéficie de toute notre démarche en qualité d'industrialisation, d'ergonomie et de maintenabilité** : passages élargis, conteneurisation globale, montée en gamme des équipements de levage, chauffage... La production doit démarrer courant juin 2018.

Vous pouvez suivre nos actualités sur notre site internet : www.certitude-energie.com ou nous contacter au 06 52 83 12 65 – Interlocuteur : Bastien Verdier.

FUJI Electric analyse le biogaz

Fuji Electric France, entreprise basée à Clermont-Ferrand, opère depuis 1995 en tant que base EMEA pour les activités d'instrumentation industrielle et des solutions environnementales, y compris la surveillance de l'environnement et la mesure de débit biogaz.

ANALYSE BIOGAZ

L'analyseur ZPAF biogaz Fuji Electric mesure la concentration des gaz en CH₄, CO₂, O₂ et H₂S simultanément et en continu. Il permet une mesure optimale de la composition du biogaz et de sa teneur en H₂S (échelle 0-500 ppm à 0-5000 ppm).

Intégrant l'analyseur ZPAF, le système ZPSB est un ensemble complet intégré et individuellement conçu pour chaque site en fonction de ses contraintes process et environnementales. Il permet une mesure continue fiable, robuste et performante de la composition du biogaz et de sa teneur en H₂S jusqu'à de très hautes teneurs.

Applications : décharges, mesures amont et aval traitement biogaz, digesteurs et fermenteurs, stations d'épuration, laboratoires etc.

MESURE DE DEBIT DU BIOGAZ

Fuji Electric a conçu un système dédié aux applications biogaz qui mesure, indique et enregistre les débits instantanés et corrigés de la température, de la pression et des volumes torchés et valorisés.

Applications : Usines de production de biogaz, décharge, collecte de biogaz, torchères biogaz, moteurs biogaz

Site web : www.fujielectric.fr - Courriel : sales.dpt@fujielectric.fr – Tél. : 04 73 98 26 98



Appli énergie



Armoire analyse biogaz

ECOVALIM, l'entreprise experte dans la collecte et valorisation des biodéchets



L'entreprise lyonnaise, ECOVALIM, créée en 2011, est la spécialiste régionale de la collecte et la valorisation des déchets alimentaires issus de la restauration traditionnelle et collective. Notre domaine de compétences s'affiche pour tous les déchets alimentaires, les huiles végétales ainsi que le marc de café. Nous intervenons auprès de 2100 acteurs de la Restauration Hors Foyer dans la région Rhône Alpes Auvergne. Devant la complexité de la traçabilité et des obligations réglementaires en matière de collecte et de valorisation des biodéchets, ECOVALIM a développé un outil de traçabilité et de remontée d'information qui permet à tous ses clients et producteurs de déchets alimentaires de se mettre en conformité réglementaire. Cet outil développé en propre permet également de s'auto évaluer sur son

empreinte environnementale et sur sa performance en matière de déchets produits par repas servis. En savoir plus : www.ecovalim.fr

Contact : Jean-François MIELLET – 04 78 57 32 48 – 06 47 82 28 10- jf.miellet@ecovalim.eu

WESSLING, pour le suivi de l'unité de méthanisation, un GAGE de PERFORMANCE

WESSLING basé à Saint-Quentin-Fallavier (38), est accrédité ISO 17 025. Avec plus de 10 ans d'expérience dans ce domaine, WESSLING accompagne ses clients dans le pilotage et le suivi des installations de méthanisation que ce soit à l'échelle agricole comme industrielle.

Le suivi biologique, les intrants et le digestat

- L'évaluation du potentiel méthanogène des intrants, la caractérisation physique, chimique et agronomique ainsi que la présence d'inhibiteurs.
- Le suivi du bon fonctionnement du digesteur avec le rapport FOS/TAC (équilibre acide), la présence des oligo-éléments nécessaires au développement bactérien et le contrôle des contaminants.
- Le contrôle du digestat selon les réglementations en vigueur (NFU 44051, NFU 44051,...) et la validation de sa richesse agronomique.



Contact : Robin T'Jampens – Tél. : +33 474 999 622 - Mobile +33 760 739 547 - robin.tjampens@wessling.fr

Analyse des gaz : Biogaz / Biométhane

- Grâce à un système de prélèvement unique en Europe, WESSLING peut réaliser en une journée d'intervention un diagnostic complet et précis des polluants de votre Biogaz/Biométhane (Siloxane, H₂S, COV, Mercure, Composés soufré et mercaptans, ...).
- Wessling vous accompagne également sur le suivi de l'état de votre installation. Au moyen d'analyseurs chromatographiques directement branchés sur vos canalisations, simultanément sur plusieurs points. Les teneurs en gaz majoritaire et minoritaire seront alors monitorés sur une durée allant de quelques heures à plusieurs jours pour vous permettre de mieux comprendre le fonctionnement intrinsèque du méthaniseur.
- WESSLING est partenaire de tous les gestionnaires de transport de gaz en France (TIGF/TEREGA et GRT Gaz) et de distribution (GRDF, Gaz De Strasbourg, ...)



Valise de prélèvement BIOGAZ / BIOMETHANE

Étanchéité de l'installation, perte de rentabilité par diffusion : Le MAPPING BIOGAZ

- Si lors de vos analyses quotidiennes vous détectez de l'oxygène ou de l'azote, si vous entendez des sifflements au niveau de vos mélangeurs, de vos hublots, ou plus simplement pour vérifier l'étanchéité de votre infrastructure, WESSLING dispose de caméra de détection InfraRouge calibrée sur le spectre du méthane pour observer en direct les fuites sur votre méthaniseur et vous indiquer où sont les corrections à apporter.
- De plus, WESSLING peut réaliser un mapping analytique complet de votre installation pour identifier les secteurs potentiellement sensible ou à entretenir.
- L'un des points les plus méconnu de votre installation est souvent la teneur en CH₄ de votre évent. La connaître pour mieux la maîtriser est un gage de rentabilité.
- Ce système vous permet aussi de vérifier que vos membranes n'ont pas perdues de leur efficacité.

Contact Stéphane FIEVET – Tél. : +33 474 999 622 - Mobile +33 621 150 262 - stephane.fievet@wessling.fr

FILIÈRE BIOMÉTHANE

Des raccordements facilités sur le réseau GRTgaz et les réseaux de distribution



Tout comme les distributeurs de gaz, les opérateurs de transport de gaz, TEREGA (ex-TIGF) et GRTgaz, pourront proposer une réfaction sur le raccordement au réseau pouvant atteindre 40%. L'article 12 de la [loi n°2017-1839](#) du 30 décembre 2017 le prévoit. L'arrêté précisant les conditions pratiques est prévu avant l'été 2018. Toutes les modalités pour se raccorder au réseau GRTgaz sont précisées dans le [catalogue de prestations](#).

En parallèle, la Commission de Régulation de l'Énergie a approuvé la réalisation de 2 unités pilotes de rebours distribution/transport dans sa [délibération du 21 décembre 2017](#). Le budget prévu est de 6 M€ au total, supportés intégralement par les tarifs d'utilisation du réseau de transport GRTgaz du fait de statut de « pilote » des installations. Rappelons qu'un rebours de ce type permet de pallier au manque de consommations locales de gaz, notamment en été, et ainsi de favoriser le raccordement de producteurs de biométhane à un réseau de distribution de gaz. Les 2 premières installations pilotes seront construites à Pouzauges (85) et Pontivy (56) pour une mise en service prévue à l'automne 2019. Rappelons au passage que ces 2 installations sont intégrées au premier démonstrateur européen de réseaux intelligents pour le gaz, [West Grid Synergy](#) (<https://twitter.com/wgsynergy>), soutenu par le label [SMILE](#).



5 installations raccordées au réseau de transport de gaz GRTgaz et nouvelles conditions générales du contrat de raccordement et d'injection

Après le SMET71 à Chagny (71) en 2015, pas moins de 4 nouvelles installations ont été raccordées au réseau de transport de GRTgaz en 2017 : Bassée Biogaz à Noyen-sur-Seine (77), Bioioie à L'Oie (85), Vitaligaz à Etreville (27) et Kastellin Biogaz à Châteaulin (56).

Une trentaine de projets, dont les débits sont compris entre 120 et 1400 Nm³/h, sont actuellement à l'étude pour se raccorder aux réseaux de transport de TEREGA et GRTgaz. Aucun n'a été identifié à ce jour en région Auvergne - Rhône-Alpes.

Pour faciliter les raccordements à venir, la Commission de Régulation de l'Énergie a publié la [délibération](#) du 15 mars 2018 portant décision relative à l'évolution des procédures de raccordement aux réseaux de transport et à l'évolution des [conditions générales](#) des contrats de raccordements aux réseaux de transport de gaz naturel.



[Photos du poste d'injection Bioioie]

L'auto-injection, bientôt possible ?

« L'auto-injection, jamais entendu parler ». C'est normal puisque cela n'existe pas encore !

Produire du biogaz sur un site industriel raccordé à un réseau de gaz, épurer ce biogaz puis l'injecter dans le réseau avant de le détendre pour être consommé par l'industriel lui-même, qu'est-ce que cela signifie pour vous ? Un non-sens technique, énergétique, environnemental et financier.

Forts de ce constat, 5 associations professionnelles (ANIA pour l'industrie agro-alimentaire, COPACEL pour le papier, USIPA pour l'amidon, UIC pour la chimie et UNIDEN, entreprises fortement consommatrices d'énergie) et les opérateurs de réseaux gaz GRDF et GRTgaz ont choisi de porter un nouveau concept, l'auto-injection, destiné à favoriser le développement du gaz renouvelable pour un usage chaleur chez les industriels raccordés à un réseau gaz. Rencontre de l'autoconsommation physique et de l'injection réseau contractuelle, les partenaires cherchent à faire exister ce mécanisme dans la loi. Son potentiel est non négligeable puisque une enquête relayée par les associations professionnelles a dévoilé 1 200 GWh sur un échantillon de 100 sites industriels, soit 15% de l'objectif de la PPE en 2023. Portage auprès des pouvoirs publics pour des évolutions législatives et réglementaires, développement d'une solution de comptage transactionnel en énergie du biogaz et offre commerciale afférente sont au programme en 2018. Espérons que cette innovation puisse voir le jour en 2019 pour plus de chaleur renouvelable dans l'industrie.

Contact : Julien SCHMIT - GRTgaz julien.schmit@grtgaz.com - 06 50 38 36 80

ÉTUDES

En région : filière gaz, quel poids économique en région ? par la DIRECCTE

Une étude régionale est en cours, pilotée par la DIRECCTE, en lien avec l'AFG, Tenerrdis, le cluster Race, l'agence régionale Auvergne Rhône Alpes Entreprises, l'agence régionale Auvergne Rhône Alpes Energie Environnement, et réalisée par le cabinet Adit, sur la filière gaz et notamment la filière biogaz. Son objectif est notamment d'identifier le poids économique direct et indirect de cette filière. Entant que professionnels, vous serez contactés pour répondre à un questionnaire. Les enjeux sont multiples : définir la chaîne de valeur, calibrer l'impact économique des acteurs régionaux..., et donc démontrer le poids de cette filière en région.

Une synthèse sera produite et accessible à tous d'ici quelques mois.

Contact : Frédérique TERRIER DIRECCTE

En France : un mix de gaz 100% renouvelable en 2050 ? Par l'ADEME

<http://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/france-independante-mix-gaz-renouvelable-010503-synthese.pdf>

Voir le rapport : <http://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/france-independante-mix-gaz-renouvelable-010503a-rapport.pdf>

La présente étude "Un mix de gaz 100 % renouvelable en 2050 ?", conduite par l'ADEME en collaboration avec GRDF et GRTgaz, concerne la seconde énergie la plus consommée en France, le gaz. L'ADEME y a exploré les conditions de la faisabilité technico-économique d'un système gazier en 2050 basé à 100 % sur du gaz renouvelable. Les travaux se sont appuyés sur le scénario énergétique ADEME 2035-2050 avec un niveau de demande finale en 2050 en gaz de réseau de l'ordre de 300 TWh contre 460 TWh aujourd'hui. Les résultats, fondés sur des analyses de sensibilités et divers scénarios de mix de production de gaz renouvelable, montrent qu'il existe un gisement potentiel théorique de gaz renouvelable pouvant



répondre à une demande énergétique réduite en 2050 pour un coût global du gaz compris entre 116 et 153 /MWh. Cela nécessitera des évolutions du système gazier et notamment de développer la complémentarité entre réseau gaz et réseau électrique. Ceci confirme que pour rendre notre système énergétique plus durable, il est nécessaire de renforcer les interactions entre les vecteurs énergétiques et d'optimiser leurs synergies et ce à différentes échelles de territoires.

FISCALITÉ

Exonération de la TICGN en 2018

Le [décret n°2018-210 du 27 mars 2018 fixant les modalités d'application de l'exonération de la taxe intérieure de consommation sur le gaz naturel du biogaz mélangé au gaz naturel prévue au 7 de l'article 266 quinquies du code des douanes](#) a été publié au Journal officiel du 29 mars 2018

Il précise notamment :

Pour l'application de l'exonération prévue au [7 de l'article 266 quinquies du code des douanes](#), la traçabilité du biogaz injecté dans le réseau et mélangé au gaz naturel repose sur le dispositif des garanties d'origine.

Les garanties d'origine effectivement utilisées par un fournisseur lors de la livraison du biogaz à un utilisateur final sont débitées du compte du fournisseur sur le registre national français de garanties d'origine.

Les fournisseurs de gaz délivrent à leurs clients finals l'attestation d'utilisation des garanties d'origine leur permettant de justifier les quantités de biogaz qu'ils ont reçues en exonération de la taxe. Les fournisseurs de gaz reportent sur les déclarations trimestrielles d'acquittement de la taxe intérieure de consommation sur le gaz naturel, les quantités de biogaz livrées pour lesquelles l'exonération est appliquée.

L'utilisateur final de gaz naturel reprend les quantités de biogaz reçues en exonération de la taxe dans l'état récapitulatif des quantités de gaz consommées l'année précédente, qu'il adresse à l'administration des douanes et droits indirects. Une seule exonération est appliquée par mégawattheure consommé. L'exonération de biogaz est appliquée sur les seules quantités correspondant à la part de biogaz livrée sur la période fiscale de référence. Lorsque l'utilisateur final cumule une deuxième exonération liée à l'usage du produit prévu aux articles [266 quinquies](#) et [266 quinquies A](#) du code des douanes, il n'applique cette exonération que sur la part du gaz ne correspondant pas au biogaz.

En savoir plus sur la TICGN et des modalités d'exonération : <http://www.douane.gouv.fr/articles/a10992-taxe-interieure-de-consommation-sur-le-gaz-naturel-ticgn>

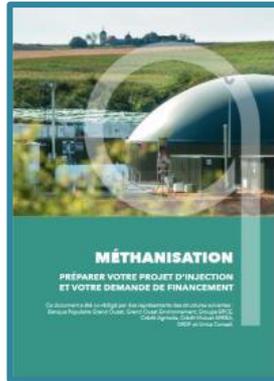
PUBLICATIONS

Recueil de bonnes pratiques en méthanisation agricole par l'INERIS



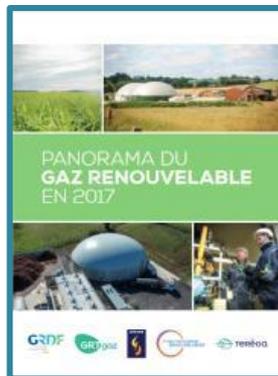
<https://www.ineris.fr/fr/publication-du-guide-vers-une-methanisation-propre-sure-et-durable-recueil-de-bonnes-pratiques-en>

Préparer votre projet d'injection et votre demande de financement par GRTgaz



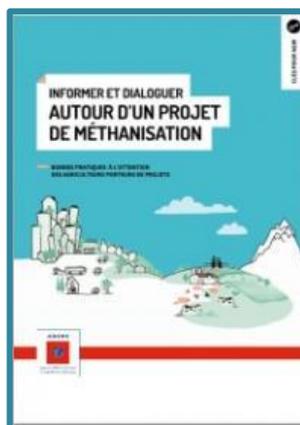
http://www.grtgaz.com/fileadmin/clients/producteur_gaz/fr/Plaqueette-financement-methanisation.pdf

Panorama du gaz renouvelable 2017



<http://www.grtgaz.com/fileadmin/plaquettes/fr/2018/Panorama-du-gaz-renouvelable-2017.pdf>

Informier et dialoguer autour d'un projet de méthanisation par l'ADEME



<http://www.ademe.fr/informer-dialoguer-autour-dun-projet-methanisation>

DES NOUVELLES DE L'EUROPE

Les développements de la filière dans certains pays d'Europe

Développement en Hollande (c'est en anglais) : <https://www.fedarene.org/biogasaction-the-netherlands-intervention-report-21654>

Développement au Danemark (c'est en anglais) : <https://www.fedarene.org/biogasaction-intervention-report-in-denmark-21317>

Développement en Suède (c'est en anglais) : <https://www.fedarene.org/biogasaction-new-developments-sweden-24931>

La Convention des Maires fait une fiche de « bonne pratique pour l'achat de bus au biométhane »

Avec plus de 1600 signataires, la convention des Maires est **le principal mouvement européen associant les autorités locales et régionales** dans un engagement volontaire pour l'amélioration de l'efficacité énergétique et l'augmentation de l'usage des sources d'énergie renouvelable au sein de leurs territoires. Par leur engagement, les signataires de la Convention visent à respecter et à dépasser l'objectif de l'Union européenne de réduire les émissions de CO2 de 20 % d'ici 2020.

La Convention des Maires a fait une bonne pratique (en Ang.) sur Kalmar où ESS (agence régionale de l'énergie) a aidé le Comté à faire un marché public pour des bus utilisant du Biométhane : https://www.fedarene.org/wp-content/uploads/2018/03/EN_case-study_Kalmar.pdf

En savoir plus sur la convention des Maires

<http://www.conventiondesmaires.eu/>

AGENDA

Jeudi 17 mai 2018 – Visite de Terragr'Eau situé à Vinzier (74) par le Club Biogaz

Le Club Biogaz, organise la visite et la présentation des installations de méthanisation, de purification et d'injection de biométhane de l'usine Terragr'Eau à VINZIER (74).

Construite par la SAS Terragr'Eau méthanisation, cette installation a pour particularité d'être la première à utiliser la purification du biogaz par lavage aux amines procédé conçu par la société Arol Energy.

L'usine Terragr'Eau valorise principalement les sous-produits d'élevage des agriculteurs du plateau avant leur retour au sol sous forme de digestats. Cela permet ainsi de concilier une activité agricole performante avec la préservation de la qualité des eaux d'infiltration du plateau de GAVOT qui donnent naissance à l'eau d'Évian.

Le Site est en service depuis début 2017, il est composé d'une unité de méthanisation et d'une unité de compostage, ces deux structures peuvent traiter et valoriser l'ensemble des déchets organiques du territoire, ce qui représente environ 40 000 tonnes par an. La matière organique est composée à 90 %, de déchets organiques issus d'une cinquantaine d'exploitations agricoles et pour le reste de déchets de la filière fromagère et de déchets verts issus des déchetteries.

Le nombre de places étant limité, celles-ci seront réservées en priorité aux membres du Club Biogaz.

Contact : Wassila PLASZCZEWSKI – Tél. 01 46 56 91 43 -secretariat1@atee.f

Jeudi 17 mai 2018 à 14h00 - Conférence à la découverte de la Méthanisation à Fontannes (43)



[Voir le programme](#)

Contact : Sébastien DUFOUR, contact@dufourenergiesconseil.fr

Vendredi 25 mai 2018 à 14h00 – Comité consultatif biogaz à Saint-Etienne Métropole, spécial « Biodéchets » organisé par AURA-EE

[Voir le programme](#)

Une dynamique Biogas génér' action

Contact : Valérie BORRONI – AURA-EE – valerie.borroni@auvergnerhonealpes-ee.fr – Tél. : 04 72 56 33 60

Mardi 29 mai 2018 – Atelier d'échanges « Biométhane et Power-to-gaz » organisé par l'association Biomasse Suisse, en France et en Suisse

L'association Biomasse Suisse (<https://www.biomassesuisse.ch/>) organise un atelier d'échange qui abordera les filières alternatives pour la valorisation du biogaz : biométhane et Power-to-Gas.

L'atelier s'articulera sur les points suivants :

- Aspects techniques et options technologiques pour la production de biométhane
- Enrichissement du biogaz en biométhane : fournisseurs de technologies
- Power-to-Gas

Suite aux exposés, une visite de l'unité d'enrichissement de biogaz agricole en biométhane du SCEA Longchamps (90-France), qui injecte le biométhane produit dans le réseau gazier, mais utilise également une partie de celui-ci pour rouler avec les véhicules de l'exploitation agricole, est prévue.

Toutes les informations concernant le programme, la date, l'heure et le lieu sont détaillées sur cette page (<https://biomassesuisse.ch/fr/occasion/erfa-biomethane-et-power-to-gas>)

Contact : Elise Moatti - Tél. +41 (0) 21 869 71 44 - www.erep.ch

Jeudi 5 juillet 2018 - Conférence Tenerrdis sur la petite méthanisation à Lyon

Une dynamique Biogas génér' action

Contact : alain.gojon@tenerrdis.fr

Jeudi 11 octobre 2018 - Conférence finale du projet européen Biogas Action à Bruxelles

Elle aura lieu le 11 Octobre 2018 à Bruxelles. La conférence aura pour objectif de présenter les résultats des partenaires du projet BiogasAction sur le terrain, de confronter ceci au contexte législatif Européen et éventuellement aux programmes de support déjà existants, de faire remonter des messages politiques aux Institutions Européennes présentées, partager des bonnes pratiques identifiées etc.

Contact : Filip Dimitriu, fedarene@fedarene.org

Une production :



Horizon 2020

Avec le soutien de :



CONTACT

Valérie Borroni, AURA-EE

valerie.borroni@auvergnerhonealpes-ee.fr



Site web du projet : <http://biogasaction.eu/>